

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL CONSULTATIF DES AÎNES DU 25 JANVIER 2022

### Présences :

Monsieur Francy LOIX	Président
Madame Sonia VERMEIRE	Vice-Présidente
Monsieur Jean-Pierre DUPRIEZ	Membre effectif
Monsieur Louis EVRARD	Membre effectif
Monsieur Benny PIERARD	Membre effectif
Monsieur Laurent BARE	Membre suppléant
Monsieur Michaël DEPRez	Membre suppléant
Monsieur Alain HAPPAERTS	Président du CPAS
Madame Christine MATAGNE	Employée communale, secrétaire

### Excusés :

Monsieur Baudouin COLLIN	Membre effectif
Madame Marie DENGIS	Membre effective
Madame Eva NAHON	Membre effective
Madame Maria RETRO	Membre effective

### Absents :

Monsieur Franz HUPPE	Membre effectif
----------------------	-----------------

---

Les deux membres suppléants remplacent deux membres effectifs excusés.  
La séance débute à 13h45

### 1. Approbation du PV de la réunion du 25 octobre 2021

Le procès-verbal est approuvé, mais Jean-Pierre Dupriez souhaite revenir sur une remarque émise lors de cette réunion au sujet des guides des aînés. Il en sera fait référence dans le point 6§3

### 2. Approbation du PV de la réunion du 25 octobre 2021

Laurent Baré et Michaël Deprez, suppléants regrettent de ne pas avoir été informés et invités aux réunions précédentes

Le Procès-verbal est donc approuvé à 5 voix pour et 2 abstentions.

### **3. Boîtes jaunes : suivi**

Les boîtes sont au CPAS qui se chargera de la distribution. La Directrice Générale du CPAS a été contactée pour connaître le planning de la distribution.

Le CPAS travaille actuellement sur le listing des personnes concernées pour savoir combien de boîtes devront être distribuées et savoir combien de formulaires médicaux supplémentaires devront être imprimés pour être glissés dans les boîtes des ménages comportant plusieurs personnes de plus de 70 ans.

Le CPAS recherche également les numéros de téléphone des personnes.

Un courrier devrait être distribué début février.

Dans ce courrier, les personnes sont invitées à prendre contact avec le CPAS. Un rendez-vous sera fixé et les assistantes sociales aideront les personnes à compléter les formulaires.

Le listing sera tenu à jour afin d'assurer un suivi personnalisé. Les personnes qui ne se seraient pas manifestées seront contactées personnellement par téléphone et les assistantes sociales proposeront également de se rendre à leur domicile pour aider à compléter les différents documents.

La distribution des guides des aînés se fera en même temps que les boîtes jaunes.

### **4. Synergie avec le Conseil communal des Enfants**

Les enfants du CCE souhaitent rencontrer les membres du CCCA car plusieurs de leurs projets concernaient l'intergénérationnel.

Pour l'organisation d'un spectacle, ils aimeraient l'aide des membres du CCCA.

Au vu des conditions sanitaires, une réunion n'est pas envisageable dans l'immédiat, mais dès que celle-ci sera possible, une date sera programmée pour une réunion conjointe.

Sonia Vermeire explique qu'il y a eu une première action menée pour réunir le CCE et le CCCA autour d'un message commun : les vœux de fin d'année.

Malheureusement, la rencontre n'a pu avoir lieu car la réunion du CCE a dû être annulée en dernière minute. Chaque enfant a, malgré tout, depuis son domicile récité un petit texte, filmé par un parent et grâce à un montage vidéo, elle a pu être diffusée. Même s'il s'agissait de vidéos séparées (ce qui n'était pas prévu au départ), elles ont été diffusées en même temps pour faire le lien CCE/CCCA.

### **5 Modification et révision du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI)**

Lors de la démission de l'ancien président, il est apparu que le ROI n'est pas suffisamment complet et précis sur certains points.

La circulaire du 26 juin 2006 stipule que les membres effectifs sont invités et les suppléants remplacent en cas d'absence. Précédemment, tous les membres étaient invités mais en raison de la pandémie, afin de limiter le nombre de personnes présentes, seuls les effectifs l'ont été aux dernières réunions.

Cette situation a causé des problèmes en termes de nombre de présents aux réunions, du fait que certains membres ne prévenaient pas de leur absence ou prévenaient en dernière minute, ce qui ne permettait pas d'inviter des suppléants.

Or certains membres effectifs ne viennent pratiquement jamais, alors que des membres suppléants sont très actifs.

Un courrier sera envoyé aux membres qui compteraient trois absences consécutives sans en avoir averti préalablement la secrétaire.

A défaut de réponse à ce courrier, le membre sera considéré comme démissionnaire de son mandat et remplacé par un suppléant, conformément à l'article 15 du Règlement d'Ordre Intérieur.

Afin de remédier aux lacunes du ROI, des modifications ont été proposées.

Une base de travail a été envoyée à tous les membres afin de faciliter les discussions.

Le premier point de discussion au sujet de la modification du ROI concerne les membres à inviter aux réunions : effectifs uniquement (si tel est le cas, comment organiser le remplacement des absents) ou membres effectifs et suppléants (sachant qu'à chaque réunion il y a toujours des absents) ?

Suite aux différents échanges, il en ressort que la majorité des membres souhaite que soient invités aux réunions tous les membres, tant les effectifs que les suppléants, et que tous reçoivent les PV des réunions.

Il est bien précisé que, dans cette configuration, si une décision doit être prise, seuls les membres effectifs ont le droit de vote.

Les remarques sont prises en compte pour la proposition de modification :

### **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR – Proposition de modification**

**Base :** -le R.O.I approuvé par le Conseil communal en sa séance du 26/11/2019 ;

Le cadre de référence de la circulaire du 26 juin 2006, actualisé en octobre 2012 par le Ministre FURLAN

**Article 8 :** ajouter : « Le nombre de membres suppléants est éventuellement réduit en fonction des candidatures réceptionnées par l'administration communale lors de chaque renouvellement du CCCA ».

**Article 16 :** modifier comme suit : « En début de mandature, les membres effectifs du CCCA élisent, en leur sein, un président et un vice-président, après appel à candidatures lancé parmi les membres effectifs. Les candidatures doivent être rentrées auprès du secrétariat dans les 15 jours de l'appel. Les membres effectifs élisent, dans les 15 jours, parmi ces candidats, un nouveau président et un nouveau vice-président. Si aucun membre effectif ne pose sa candidature dans les 15 jours de l'appel, celui-ci sera étendu aux membres suppléants. La même procédure sera appliquée en cas de démission du président ou du vice-président en cours de mandature ».

**Article 17 :** remplacer par : « Le président convoque les membres effectifs et les membres suppléants du CCCA chaque fois qu'il le juge utile ou si la moitié au moins des membres effectifs lui en exprime le désir par écrit. »

**Article 18 :** « ...La convocation doit être adressée par courrier électronique ou par écrit 10 jours francs avant la réunion à l'adresse e-mail communiquée ou au domicile des membres... » + suppression de : « un mail de rappel sera envoyé 2 jours avant la réunion ».

Article 21 : supprimer la phrase : « Le procès-verbal est joint à la convocation de la réunion suivante » et la remplacer par : « Le secrétariat, après concertation avec le bureau, adresse le plus rapidement possible le procès-verbal de la réunion. Il est éventuellement rectifié si nécessaire et approuvé au début de la prochaine séance et est ensuite transmis au Collège communal ».

Article 22 : compléter : « ...ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres effectifs, ou remplacés, est présente.

## **6. Suivi des projets en cours (Mobitic, guide des aînés, les aînés et le climat...)**

### **Projet Mobitic :**

Jean-Pierre Dupriez signale que, s'il n'y a pas eu de réunion du CCCA, la formation Mobitic a quand même été organisée.

Le planning avait été réalisé pour le premier semestre avec une formation par mois, mais seules quatre formations sur les 6 ont pu être organisées, la Province de Liège nous ayant informé que les formations étaient arrêtées.

Le plus gros problème rencontré lors des 4 séances organisées était qu'il y avait beaucoup d'inscrits mais malheureusement beaucoup de personnes ne se présentaient pas.

Si un nouveau cycle de formation devait être organisé, il faudrait trouver une solution à ce problème, par exemple demander un droit d'inscription qui serait remboursé lorsque la personne se présente à la formation.

Mobitic a ensuite signalé reprendre son cycle de formations, mais uniquement des formations continues, ce qui n'est pas le cas à Berloz.

Selon les dernières informations, il serait possible que les formations ponctuelles aient repris.

Michael Deprez et Jean-Pierre Dupriez seront les personnes de référence et prendront les renseignements pour connaître les modalités d'une éventuelle inscription.

### **Les ambassadeurs numériques / assistants numériques :**

Jean-Pierre Dupriez est au cœur des informations. Il nous informe qu'une charte a été établie avec Eneo (Mouvement social des aînés) et la Province Liège. Elle est en période de test et est soumise à un juriste pour s'assurer d'avoir un réel cadre juridique en adéquation avec la problématique de la confidentialité des données (RGPD).

L'assistance numérique pourrait être un projet 2022.

Jean-Pierre Dupriez pilotera le projet en 2022. Le projet sera rediscuté de manière plus approfondie lors de la prochaine réunion.

### **Le guide des aînés :**

La commune avait désigné un tandem référent (Jean-Pierre Dupriez et Christine Matagne) chargé de travailler en collaboration avec le GAL. Différentes actions ont été menées (Au niveau de la commune

(le diagnostic en marchant, un inventaire des ressources et des lacunes) et le guide a été rédigé sur base de ces analyses.

Le guide des aînés n'est pas une finalité mais un point de départ. Pour le moment c'est une démarche communale mais il serait bon que le CCCA se charge de la mise à jour constante de ce guide.

La publicité en a déjà été faite, mais vu le peu de demandes, il faudrait peut-être relancer et trouver d'autres solutions pour faire connaître le guide.

Dans le berl'info il est précisé que le guide est disponible pour tous les plus de 70 ans, mais il n'a pas été mentionné que pour les 55 à 70 ans, la commune s'est engagée à les imprimer à la demande. Une précision sera apportée dans le prochain Berl'info.

Un folder a été distribué dans les boîtes aux lettres, tous les canaux de communication ont été utilisés (berl'info, Facebook, site Internet, folder) On pourrait encore envisager de placer des affiches aux endroits Stratégiques de la commune et dans les valves.

Le GAL demande un compte rendu de la distribution des boîtes jaunes et du Guide des aînés. Le tandem référent de la commune se chargera de faire ce retour.

La demande sera faite à la commune de confier la gestion de la mise à jour du guide des aînés au CCCA.

Il serait bien que le CPAS demande aux personnes à qui le guide serait distribué, si elles sont d'accord de communiquer leurs coordonnées au CCCA afin de recevoir les mises à jour.

Chacun est invité à prendre l'habitude de vérifier régulièrement, de son côté, si les informations sont à jour et prévoir, de manière récurrente, de faire le point en réunion.

Alain Happaerts propose de faire le point tous les six mois sur les modifications à faire.

Le souhait général est de réaliser un travail en équipe pour faire avancer les dossiers, les projets, et éviter les discussions inutiles.

La prochaine réunion est fixée au lundi 7 mars 2022.

La secrétaire,

Christine MATAGNE

Le Président,

Francy LOIX